



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 décembre 2004

Original: français

---

### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport couvre la période allant du 8 juillet au 31 décembre 2004. Il fait le point de la situation qui a prévalu en République centrafricaine au cours de ladite période, notamment aux plans politique, militaire et sécuritaire, économique et social et humanitaire, ainsi que dans le domaine des droits de l'homme. Il rend également compte des activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

#### **II. Situation au plan politique**

2. La situation politique reste pour l'essentiel marquée par la poursuite du processus électoral devant déboucher sur l'organisation des prochaines élections générales pour le retour à l'ordre constitutionnel au premier trimestre de l'année 2005. Le Comité des partenaires extérieurs pour le suivi du processus électoral, composé entre autres de l'Allemagne, la Chine, la France, l'Union Européenne, le BONUCA, les autres organisations du système, le Secrétariat exécutif de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Force multinationale de la CEMAC, continue d'appuyer le processus électoral.

3. Lors de la deuxième session du Conseil national de transition, clôturée le 15 juillet 2004, les Conseillers nationaux ont examiné et amendé les projets de constitution et de code électoral qu'ils ont ensuite transmis, pour adoption, au gouvernement de transition. Leurs amendements ont porté entre autres sur le type de régime à adopter; les pouvoirs du Premier Ministre; la durée du mandat présidentiel; le montant des cautions à verser par les candidats aux législatives et à la présidentielle; les conditions d'éligibilité; et les conditions de mise en œuvre de la responsabilité pénale du chef de l'État.

4. Suite à un réexamen des textes par le Gouvernement, le chef de l'État a paraphé et diffusé le projet de constitution, signé et promulgué l'ordonnance portant Code électoral. Une partie des amendements proposés par le Conseil national de transition n'a pas été considérée.



5. Le Conseil national de transition a, par la suite, adopté au cours de sa troisième session, tenue du 16 août au 1<sup>er</sup> octobre 2004, le projet d'ordonnance relatif aux partis politiques et au statut de l'opposition. Les Conseillers nationaux ont procédé aussi à une lecture comparative du projet de constitution et du Code électoral tels que publiés par le Gouvernement, sans concertation avec celui-ci. Ils ont relevé, à cette occasion, des divergences par rapport aux amendements apportés conformément aux recommandations du Dialogue national. Ces divergences ont été aplanies grâce aux concessions réciproques consenties par les parties, et facilitées par les bons offices, entre autres, de mon Représentant à Bangui.

6. Une ordonnance modifiant et complétant l'ordonnance portant Code électoral a été adoptée par le Gouvernement. De même, le Gouvernement a modifié le projet de constitution, conformément aux termes de l'accord, et l'a promulgué par voie de décret. Le projet a été approuvé par le peuple centrafricain, par voie référendaire, le 5 décembre 2004.

7. Lors de sa quatrième session, tenue du 8 au 26 novembre 2004, le Conseil national de transition a adopté le projet d'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle de transition, le projet d'ordonnance portant création du Haut Conseil de la communication, et le projet d'ordonnance relatif à la liberté de la communication en République centrafricaine. Les textes ont été transmis au Gouvernement, pour adoption et promulgation.

8. Pour sa part, la Commission électorale mixte indépendante a mis en place, le 23 août 2004, en partenariat avec le BONUCA et le Conseil national de transition, un comité d'experts chargé, d'une part, d'analyser et de rechercher une bonne interprétation du Code électoral et, d'autre part, d'identifier et élaborer les mesures dérogatoires éventuelles nécessaires pour son application aux prochaines échéances électorales. La Commission a arrêté le budget électoral à la somme de 5,5 milliards de francs CFA. La dotation de l'État centrafricain est de 1 milliard de FCFA, les contributions de l'Union européenne de 1,8 milliard, de la France de 540 millions, des États-Unis d'Amérique de 130 millions, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 323 millions et du BONUCA de 35 millions. L'Allemagne, l'Italie et l'Organisation internationale de la francophonie ont fait part de leur intention de contribuer au budget électoral qui, à ce stade, enregistre un déficit de 1 milliard 361 millions de FCFA.

9. La Commission électorale a fixé au début de l'année 2005 les élections législatives et présidentielle groupées. Les résultats définitifs seront proclamés par la Cour constitutionnelle de transition. Les futurs scrutins législatifs et présidentiel, ainsi que le référendum constitutionnel, ont été précédés du recensement électoral, qui s'est déroulé du 16 au 24 octobre 2004. Au total, 4 020 bureaux de vote ont été établis sur le territoire national et à l'étranger, pour 1 400 882 électeurs inscrits sur les listes électorales.

### **III. Situation aux plans militaire et sécuritaire**

10. Sur le plan sécuritaire, la situation générale demeure précaire. Des exactions et exécutions sommaires imputables aux forces de l'ordre, ainsi que des actes de braquage et de vol à mains armées, ont continué d'être perpétrés, notamment dans la capitale. Les coupeurs de route ou *Zaraguïnas* ont poursuivi leurs activités de « bandits de grand chemin » sur les populations civiles, en dépit du déploiement,

dans les zones affectées par ce phénomène, d'éléments des forces de défense et de sécurité appuyés par la Force multinationale de la CEMAC. Toutefois, les effectifs réduits de ces éléments, ainsi que l'insuffisance et/ou la vétusté des moyens matériels mis à leur disposition, ne leur permettent pas de combattre efficacement ce fléau. Les récentes attaques meurtrières de Bozoum et Birao, par des éléments armés non identifiés, illustrent la précarité de la situation sécuritaire dans de nombreuses zones de province.

11. Il convient de rappeler que, depuis les événements du 15 mars 2003, la frontière fluviale entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo demeure fermée, pour des raisons de sécurité. Des cas d'arraisonnement inopportun de bateaux battant pavillon centrafricain et circulant sur le fleuve ont été signalés.

12. Dans le cadre de la restructuration des forces armées centrafricaines, l'Équipe militaire du Bureau a organisé deux séminaires au profit des forces de défense et de sécurité, sur les thèmes « la nécessité d'une bonne coopération entre militaires et civils en matière de défense nationale » et « la problématique de la neutralité de l'armée dans les pays africains ». Deux cents militaires et gendarmes ont bénéficié de cette formation.

13. En matière de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants, l'Équipe militaire contribue à la mise en œuvre du Projet de réinsertion des ex-combattants et d'appui aux communautés élaboré par le PNUD et financé par le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion de la Banque mondiale. Ce programme vise le désarmement et la réinsertion de 7 500 anciens combattants. Le 14 septembre 2004, les autorités centrafricaines ont mis en place la Commission nationale du désarmement, de démobilisation et de réinsertion, instance de prise de décision stratégique et politique en matière de désarmement, démobilisation et réinsertion et organe de pilotage du Projet de réinsertion des ex-combattants et d'appui aux communautés.

14. En coordination avec l'Équipe militaire, la Section de police civile du Bureau a continué à suivre l'évolution de la situation sécuritaire, à superviser les efforts des autorités centrafricaines dans l'exécution du programme national de restructuration des forces de sécurité, et à suivre tous les aspects liés à la politique du Gouvernement en matière de recrutement pour la police et la gendarmerie, spécialement en ce qui concerne la garantie de l'équilibre ethnique et de la représentation du genre.

15. La police civile a poursuivi ses programmes de formation, dans le cadre du renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie. Elle a organisé, au profit de 200 officiers de police et de gendarmerie, des stages en techniques d'enquête, déontologie et éthique professionnelle, police judiciaire, commandement, renseignements généraux, et stupéfiants.

#### **IV. Situation économique, sociale et humanitaire**

16. La situation économique et sociale continue de subir les contrecoups des mauvaises performances des années 2002 et 2003, nonobstant les engagements et mesures de redressement adoptées par le Gouvernement en accord avec les institutions de Bretton Woods : rétablissement progressif de la sécurité sur toute

l'étendue du territoire; réduction du train de vie de l'État; lutte contre la mal gouvernance et l'impunité. Au plan économique notamment, les activités au cours des neuf premiers mois de l'année indiquent que la situation demeure toujours précaire. Dans ce contexte, le taux de croissance de 2,4 % prévu pour l'année 2004 n'a pu être atteint, ce qui s'est traduit par une baisse généralisée des revenus des populations et de l'État. Toutefois, le niveau de l'inflation est resté satisfaisant en raison de l'approvisionnement régulier des différentes régions du pays. Pour sa part, en plus des conséquences de la crise de 2003 dont il ne s'est pas complètement remis, le secteur agricole a continué d'être affecté par la baisse tendancielle des cours mondiaux du café et du coton, en l'absence d'un mécanisme de stabilisation des prix de ces produits de rente.

17. Au niveau du secteur moderne, la reprise reste encore timide, en raison notamment du climat de pessimisme ambiant et de l'instabilité du revenu des agents économiques, en particulier ceux de l'administration publique. Par ailleurs, de nombreuses entreprises du secteur privé éprouvent d'énormes difficultés à redémarrer leurs activités à la suite de la destruction partielle ou totale de leur capital physique à l'occasion des événements du 15 mars 2003. Dans ce secteur, seules les sociétés minières et forestières ont connu une croissance de leur production.

18. Cette morosité de l'activité économique a eu pour conséquence une faible mobilisation des recettes avec un niveau estimé, en fin septembre 2004, à 41 milliards de francs CFA, soit 65 % des prévisions. Les dépenses publiques ont sensiblement diminué en raison des engagements de réduction du train de vie de l'État pris par les autorités. Je les encourage à intensifier leurs efforts pour accroître les recettes fiscales et maîtriser davantage les dépenses publiques, afin qu'au cours des prochains mois, les résultats attendus de la réalisation des objectifs du programme postconflit du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Initiative en faveur des pays à faible revenu en difficulté (LICUS) de la Banque mondiale, conclus avec le Gouvernement, permettent d'ouvrir la voie à des discussions, avec les institutions de Bretton Woods, sur la mise en place d'une facilité pour la réduction de la pauvreté, et des discussions avec la communauté des bailleurs de fonds de la République centrafricaine, en vue de trouver une solution durable au problème de la dette centrafricaine.

19. Sur le front social, les fonctionnaires et agents de l'État ont enregistré cinq mois d'arriérés de salaires à la fin de l'année. Sur 20 mois de gestion, le Gouvernement de transition leur a versé 15 mois d'émoluments dont 9 mois en 2004, grâce à l'appui financier de la Chine, de la France, du FMI, de la Banque des États de l'Afrique centrale, de la CEMAC et de l'Union européenne. Décidés à ne laisser aucun arriéré de salaire à la fin de la transition, les fonctionnaires ont observé une grève d'avertissement de trois jours, du 16 au 19 novembre 2004, et une grève générale, du 23 au 30 novembre 2004, diversement suivie.

20. Au plan humanitaire, la situation demeure précaire, marquée par le nonaccès des populations aux soins de santé de base, à l'eau potable, à l'éducation, à l'autosuffisance alimentaire et par les violences et les extorsions liées au banditisme résiduel. Les acteurs humanitaires, déjà peu nombreux, sont en constante réduction, à l'exception des organismes du système des Nations Unies. Il en résulte une diminution de la capacité d'intervention, alors que l'on fait face à une vulnérabilité croissante. L'accès des acteurs humanitaires aux populations vulnérables reste

difficile, voire impossible dans certains endroits. Cette difficulté est due au délabrement des infrastructures routières ainsi qu'à l'insécurité qui prévaut à l'intérieur du pays.

21. À l'heure actuelle, la République centrafricaine compte environ 200 000 personnes déplacées et près de 30 000 Centrafricains réfugiés à Gorée (Tchad) à la suite des événements du 15 mars 2003. À son tour, elle abrite près de 46 000 réfugiés d'origines diverses : Soudanais, Tchadiens, Congolais (de la République démocratique du Congo), Rwandais et Burundais. Du 25 au 27 août 2004, une mission conjointe République centrafricaine/Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'est rendue à Kinshasa pour la signature d'un accord tripartite préalable au rapatriement des réfugiés de la République démocratique du Congo vivant en République centrafricaine. L'opération de rapatriement a débuté en octobre dernier et se poursuit.

22. Pour faire face à la situation humanitaire d'ensemble, les organisations du système des Nations Unies ont élaboré un appel consolidé pour l'année 2005; 23 projets y sont retenus, pour un montant global de 19 196 404 dollars des États-Unis d'Amérique. La contribution des donateurs est vivement sollicitée pour la mise en oeuvre effective de l'appel consolidé.

23. Pour faire face à la situation agricole désastreuse, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO) a apporté son assistance aux paysans, par la distribution des semences de maïs, d'arachide, de riz paddy, de haricot, d'ignames et pour la culture maraîchère, notamment dans les zones durement affectées par les derniers événements politico-militaires. Cette assistance a été doublée de la distribution de petits outillages agricoles, d'équipements de pêche, de poussins d'un jour et de porcins, l'objectif étant de permettre aux paysans, aux éleveurs et aux pêcheurs de relancer tant soit peu leurs activités de production, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, chronique en République centrafricaine. Quoique salubre, l'assistance de la FAO est très limitée et ne touche qu'une infime partie de la population. J'encourage par conséquent les États, institutions et organismes concernés à apporter un appui conséquent à ce secteur de l'économie centrafricaine, afin d'éviter de voir s'installer dans la durée une crise humanitaire sans précédent.

24. D'autre part, au plan sanitaire, le pays connaît une crise profonde, marquée par une politique exorbitante de recouvrement des coûts et par une faible fréquentation des infrastructures médico-sanitaires en raison du seuil d'accès financier prohibitif pour les communautés les plus vulnérables, dans la mesure où 67 % de la population centrafricaine vit avec moins d'un dollar par jour. S'y ajoute une prédominance de déficience nutritionnelle, dans la mesure où 30 % d'enfants en milieu rural, 28 % en milieu urbain et 22 % dans la capitale souffrent de malnutrition chronique, exacerbée par une inquiétante montée en force du risque épidémique. En matière alimentaire, le Programme alimentaire mondial a apporté son soutien aux populations des préfectures de l'Ouham, l'Ouham-Pendé, de la Nana-Grébizi et de la Kémo, au nord et au centre du pays. Il a aidé à la création et au fonctionnement de cantines scolaires dans environ 400 écoles dans ces zones.

25. L'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population ont appuyé le Ministère de la santé publique et de la population et celui de la famille, des affaires sociales et de la solidarité nationale dans l'élaboration d'un plan opérationnel pour accélérer la

réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Un autre projet mis en œuvre conjointement par les trois agences vise à améliorer la prise en charge des urgences obstétricales et néonatales dans des établissements sanitaires de Bangui et ses environs, ainsi que dans trois maternités satellites de Bangui.

26. Le secteur éducatif est, lui aussi, en détresse, nonobstant la reprise effective des cours au titre de l'année académique 2004-2005. Environ 400 000 élèves sur 600 000 n'ont pas accès à l'éducation de base, et un tiers des enseignants ne sont pas formés. Les infrastructures physiques restent toujours tributaires des pillages à répétition. Le taux d'alphabétisation est de 37 %, tandis que le taux net de scolarisation est de 49 %.

## V. Situation des droits de l'homme

27. Durant la période sous revue, le BONUCA a enregistré plusieurs cas d'atteinte à la liberté d'aller et de venir, à la liberté de presse, des cas de traitements inhumains, humiliants et dégradants, d'atteintes au droit à la vie, d'exécution sommaire, de harcèlement, de perquisitions nocturnes, d'arrestation abusive et de menaces de toutes sortes, généralement imputables aux forces de défense. Toutefois, chaque fois que leurs auteurs sont identifiés, ils sont sanctionnés par la hiérarchie militaire ou traduits en justice. L'attention des autorités tant judiciaires que politiques a été attirée sur la nécessité de mettre un terme à ce genre d'actes qui n'obéissent pas aux règles de procédure légale.

28. La Section des droits de l'homme du Bureau a poursuivi son programme radiophonique de dissémination des principes fondamentaux des droits de l'homme, à travers les radios locales, y compris la Radio Ndékéluka dont le BONUCA est partenaire. En appui à la Cour de cassation, la Section a initié un projet de création d'un centre de documentation juridique et son équipement opérationnel.

29. Dans le domaine du renforcement des capacités des organisations nationales, la Section des droits de l'homme a organisé, du 19 au 31 juillet 2004 à Sibut, une session de formation des agents d'application des lois, à laquelle ont pris part 65 officiers de la gendarmerie, de la police, ainsi que des représentants des administrations et des organisations non gouvernementales.

30. En partenariat avec les organisations non gouvernementales féminines centrafricaines, elle a organisé, les 24 et 25 août à Bangui, deux journées de réflexion centrafricaines sur le « concept genre » en République centrafricaine suivie, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2004, d'un atelier sur le genre en vue de l'institution d'une caisse de solidarité en faveur des candidates aux prochaines consultations électorales et de l'adoption d'une plate-forme d'actions communes des organisations non gouvernementales féminines centrafricaines.

31. Elle a également organisé, du 31 août au 7 septembre 2004, une campagne de sensibilisation en faveur des populations de la préfecture de l'Ouham sur les droits de l'homme et la paix, en partenariat avec les organisations de jeunesse. Des problèmes relatifs aux droits de l'enfant et aux droits à l'éducation ont été identifiés à cette occasion.

32. De même, l'antenne des droits de l'homme à Bouar poursuit ses activités de sensibilisation et de formation, à l'intention de la population des trois préfectures sous sa juridiction. Quant à l'antenne de Bossangoa, en cours d'installation, elle a

été inaugurée officiellement début novembre. Elle couvre par ses activités les préfectures de l'Ouham et de la Nana-Grébizi.

33. De son côté, l'Unité information du BONUCA a poursuivi ses activités de promotion du BONUCA, notamment par la vulgarisation des idéaux des Nations Unies et la couverture médiatique des activités de toutes les sections, pour une meilleure visibilité de l'action du Bureau. Elle a également continué à apporter son assistance à la presse, par un appui aux organisations regroupant les gens de la presse, et par le renforcement du niveau d'aptitude des journalistes en tant qu'acteurs du processus électoral et de la démocratisation du pays. L'Unité a également poursuivi son programme de promotion d'un esprit de citoyenneté, à travers des émissions radiotélévision, des conférences-débats, et des campagnes de sensibilisation tant à Bangui que dans les villes de province sur le thème central « les Centrafricains veulent la paix ».

34. En prévision des échéances électorales, trois sessions de formation sur la presse et les élections ont été organisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en partenariat avec l'ambassade de France et le BONUCA, respectivement en juin, août et novembre 2004. En liaison avec la Commission électorale mixte indépendante et le PNUD, l'Unité information a élaboré un plan de communication pour les élections, et a présidé à la mise en place, au sein de la Commission, d'une cellule de communication.

35. Au titre des activités prévues dans ce plan, on note le lancement, du 6 au 12 août 2004, d'une caravane de sensibilisation au recensement électoral et au vote en direction de quatre villes de province : Damara, Sibut, Dékoa et Kaga-Bandoro; l'organisation, en partenariat avec le Comité de suivi des actes du dialogue national et la Commission électorale mixte indépendante, d'un séminaire sur le processus électoral et la consolidation de la paix en République centrafricaine, du 5 au 7 octobre 2004, à Bangui.

36. De même, du 6 au 11 novembre 2004, avec l'appui technique et financier du Bureau, la cellule de communication de la Commission électorale mixte indépendante a mené dans le nord-ouest du pays une campagne de sensibilisation et d'information sur la Constitution et le vote référendaire y afférent. Le thème central de la campagne était « votre vote compte ». Enfin, l'Unité information a apporté son appui à la confection, par la Commission épiscopale « Justice et Paix » et, en relation avec la Commission mixte électorale indépendante, d'un « guide de l'électeur », véritable code de conduite pour l'électorat.

## **VI. Contexte sous-régional**

37. Suite à la préoccupation exprimée par le Président du Conseil dans sa déclaration du 28 octobre 2004 (S/PRST/2004/39), relative aux conséquences que peuvent avoir sur la République centrafricaine les crises qui affectent la sous-région, mon Représentant à Bangui a pris part au premier sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs, tenu à Dar es-Salaam les 19 et 20 novembre 2004, ainsi qu'à la réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue à Kinshasa le 23 novembre 2004. La rencontre de Kinshasa lui a ainsi permis, entre autres, de mesurer l'impact que la détérioration de la situation en République démocratique du Congo pourrait avoir sur la stabilité et la sécurité en République centrafricaine, singulièrement en termes de déplacement de populations. Il a

également rencontré à Brazzaville, le lundi 29 novembre 2004, le chef de l'État congolais, le Président Denis Sassou Nguesso, en sa qualité de Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale, avec qui il a passé en revue la situation générale en République centrafricaine, notamment sur les plans politique, sécuritaire, militaire et électoral.

## VII. Observations

38. La situation générale en République centrafricaine s'améliore progressivement, en dépit d'insuffisances notoires dans les domaines de la gouvernance et des droits de l'homme. Sur le plan économique, l'approbation, en août 2004, d'un programme postconflit par le FMI, et d'un programme sous l'Initiative des pays à faible revenu en situation difficile (LICUS) par la Banque mondiale, constitue un signal encourageant pour les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts. La mise en œuvre de ces programmes, conditionnée par une amélioration sensible du niveau des recettes fiscales, devrait permettre d'engager de nouvelles discussions pour la reprise totale de la coopération entre la République centrafricaine et les institutions de Bretton Woods.

39. Au plan politique, la situation évolue dans des conditions acceptables; en témoigne, l'organisation réussie, le 5 décembre 2004, du référendum constitutionnel. Au regard des prochaines échéances électorales, tout semble indiquer que le pays fera face à plusieurs candidatures à l'élection présidentielle, dont celle du général François Bozizé, annoncée par l'intéressé le 11 décembre 2004. Des alliances politiques, dans ce contexte, sont susceptibles de se former au fur et à mesure de l'évolution du processus électoral.

40. Le compromis obtenu autour du projet de constitution et du Code électoral a largement contribué à la détente des relations entre le Gouvernement et le Conseil national de transition, donnant lieu à un regain d'espoir, comme en témoigne le bon déroulement du référendum constitutionnel du 5 décembre 2004. Toutefois, en vue d'un aboutissement heureux de la transition et du processus électoral, il importe que tout soit mis en œuvre pour préserver le consensus qui sous-tend la transition, au moins jusqu'au lancement officiel de la campagne électorale en janvier 2005.

41. Il ne fait aucun doute, comme l'a souligné le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle du 28 octobre 2004 (S/PRST/2004/39), que le soutien des bailleurs de fonds et des institutions financières internationales est indispensable au redressement économique et social de la République centrafricaine. À cet égard, j'encourage vivement la communauté des donateurs et les amis de la République centrafricaine à intensifier leurs efforts pour doter ce pays des ressources matérielles, financières et techniques nécessaires en vue de la consolidation durable des institutions. J'invite en retour les parties centrafricaines à œuvrer en faveur d'un environnement politique serein en réaffirmant leur attachement au résultat qui sanctionnera les scrutins au début de l'année 2005.

42. Je voudrais enfin rendre un hommage appuyé en cette période préélectorale au personnel des Nations Unies en République centrafricaine et en particulier à mon Représentant, le général Lamine Cissé, pour le dévouement et la persévérance dont ils font montre dans l'exercice de leurs activités et de leurs fonctions.